



Formation Manipulation d'extincteurs

Code du travail

R.4641-2 Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

R 232-12-20 Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

OBJECTIFS

Permettre au personnel de l'entreprise de manipuler les extincteurs sur feux réels, conformément au code du travail

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

A toute personne de l'entreprise.

PRE REQUIS

Aucun

NOMBRE DE PERSONNES

Minimum 4 / Maximum 10

DUREE - LIEUX

½ jour (4h) en inter ou intra
En centre de formation ou sur site

METHODE PEDAGOGIE

Apports théoriques sur vidéo projecteur.
Démonstrations par le Formateur.
Exercices d'apprentissage. Exercices pratique sur feu
Bouteille de gaz, 1 bac à gaz (pour exercices sur feu),
Extincteurs Eau Pulvérisée, CO2.

PROFIL DE L'INTERVENANT

Formateur pompier

PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE

- La réglementation
- L'alarme ou l'alerte
- Les consignes de sécurité
- Le triangle du feu
- Les classes de feux
- La combustion
- La propagation
- Les procédés extinction
 - les extincteurs
 - les robinets d'incendie armés (si présents dans l'entreprise)

FORMATION PRATIQUE

Mise en œuvre des extincteurs sur **feux réels représentatifs du secteur d'activité**

VALIDATION

Attestation de formation nominative est délivrée à l'entreprise.
Inscription au registre de sécurité.
1 mémento de fin de stage peut être remis par stagiaire



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de le préciser à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.